

CTSD 21 16 mars 2021

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

La pandémie de Covid19 perturbe depuis désormais un an le fonctionnement des collèges. Périodes de fermeture à l'enseignement en présentiel, absences de personnels ou d'élèves qu'ils soient vulnérables aux formes graves de la maladie, qu'ils soient cas confirmés ou cas contact Covid...

Pour le Sgen-CFDT, nous n'avons pas encore suffisamment adapté le système d'éducation et de formation à la situation pandémique. Il convient d'investir et de conduire un travail d'ingénierie pédagogique et de formation pour permettre aux établissements d'enseignement scolaire de mieux accueillir les élèves dans le respect des préconisations sanitaires et de mieux les accompagner dans leurs parcours d'étude, dans leurs apprentissages. Il faut aussi renforcer les capacités d'accompagnement sanitaire et social pour que tous les élèves dont la précarité s'accroît ne renoncent pas à leur formation. C'est à la fois un enjeu d'égalité des chances, mais aussi de capacité de notre société à construire l'avenir de la jeunesse et poursuivre la dynamique d'élévation du niveau de qualification.

Pour améliorer la capacité des établissements à accueillir les élèves dans le respect des préconisations sanitaires, il convient de mobiliser les budgets du plan de relance pour rénover et améliorer des bâtiments dans lesquels il est parfois impossible d'assurer une ventilation et un renouvellement de l'air dans les salles, dans lesquels l'accès aux sanitaires est insuffisant depuis des années.

Pour sortir de la crise et répondre aux besoins de la jeunesse il faut pour le Sgen-CFDT :

- Engager des recrutements (ce qui suppose un collectif budgétaire) et revoir la trajectoire d'emplois, dans l'enseignement scolaire il faut dès maintenant assurer aux contractuel.le.s recruté.e.s comme AED ou enseignant.e.s dans le 1er degré que leurs contrats seront prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire et accompagner leur parcours professionnel vers des emplois stables,
- Améliorer les taux d'encadrement dans les écoles, les collèges, les lycées
- Étoffer les équipes de vie scolaire,
- Renforcer les équipes médicales, sociales et de santé,
- Renforcer les équipes administratives qui assurent toutes les opérations de recrutement et de gestion des ressources humaines dans le système d'éducation et de formation,
- Développer l'aide à l'orientation,
- Renforcer les fonds sociaux et l'information aux personnels, aux élèves des modalités d'utilisation de ces fonds afin qu'ils soient pleinement mobilisés pour réduire les effets de la crise économique et sociale qui se traduit par la précarisation de nombreuses familles,

Le CTSD de ce jour se réunit pour examiner la rentrée 2021 dans les collèges. Force est de constater que le projet proposé est loin de nos demandes.

Alors que nous avons besoin de renforcer le taux d'encadrement, alors que des pays ont fait le choix de recruter massivement, le département subira, alors que les effectifs prévisionnels sont légèrement à la hausse, une perte sèche de 24 postes. Du jamais vu depuis des années ! La situation en lettres, qu'elles soient classiques ou moderne va être difficile. 16 collègues perdent leurs postes sans assurance d'en retrouver un proche de celui qu'ils perdent.

Pour les postes partagés, leur nombre augmente alors que le nombre de postes diminue, et le nombre de postes partagés sur 3 établissements explose. Et que dire de ces confettis de postes de 2h, 2h30 ou 3h qui vont obliger un-e collègue de se rendre 2 à 3 fois par semaine dans un établissement pour 1h de cours. Que de temps perdu en déplacement, que de fatigue et de risque accru d'accident. Le Sgen-CFDT ne cesse de répéter que d'être sur deux établissements (ou plus), ne permet pas aux collègues de s'investir pleinement dans leurs établissements, alors que c'est une injonction de notre ministre et qu'en plus d'être nuisible à leurs conditions de travail, cela nuit aussi aux élèves et au bon fonctionnement des EPLE. Les chefs d'établissements du Sgen-CFDT vous ont déjà alerté, et nous le refaisons dans cette instance car nous sommes un syndicat général, qu'il devient difficile, à cause des postes partagés, surtout dans les petits établissements, de trouver des professeurs principaux et que cela complique grandement le fonctionnement des EPLE. Comment être à 2 réunions, à 2 conseils de classe en même temps et dans des lieux différents ?

Nous dénonçons cette dérive de la gestion des personnels qui se désincarne et où les personnels ne sont plus que des quotas d'heures de cours à donner, des ETP, des « ressources humaines ».

Pour toutes ces raisons, le Sgen-CFDT avec l'intersyndicale unitaire appellent à la grève le 23 mars prochain pour demander **l'annulation des suppressions de postes et le recrutement massif de personnels, pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, d'autant plus que ces besoins augmentent, du fait du contexte sanitaire.**

Au delà de ces critiques, nous ne remettons pas en cause le travail fait par vos services qui cherchent les meilleures solutions possibles pour chaque titulaire, et le groupe de travail a permis un réel dialogue social constructif. Nous souhaitons continuer de travailler ainsi. Cependant, nous ne pouvons nous satisfaire d'une gestion des personnels contrainte par une enveloppe budgétaire insuffisante, fruit d'une politique nationale désastreuse. Nous rappelons que nos collègues, quelque soit leur statut ne sont pas juste des heures de cours à donner, mais bien des personnes. Les contraintes budgétaires provoquent, malgré tous les efforts de vos services, des difficultés chez des femmes et des hommes.

Nous ne cessons de rappeler que les heures supplémentaires doivent donner de la souplesse à l'organisation des collèges, pas contraindre des collègues à voir leur poste partagé pour que l'établissement absorbe les HSA qui lui sont attribuées. Une meilleure répartition des HP lors des attributions des DHG, un plafonnement des HSA que nous réclamons toujours limiteraient les postes partagés. Pour cette raison, le Sgen-CFDT demande la suppression de la deuxième HSA non refusable, aveu du ministre de l'insuffisance du nombre de postes de professeurs.

Le Sgen-CFDT peut comprendre les nécessités d'ajuster au mieux les besoins entre les établissements. Il demande cependant qu'aucun personnel ne soit sur plus de deux établissements. Il demande aussi qu'en cas de léger sous-service, le professeur puisse rester dans son établissement pour prêter main forte aux différents dispositifs éducatifs, comme devoirs faits, particulièrement dans les établissements ruraux où il est difficile de trouver des personnes qualifiées. Des milliers d'HSE ont été distribuées aux établissements pour ce dispositifs. Si elles étaient fongibles en HP, le nombre de postes partagés pour quelques heures diminuerait. Nous demandons aussi, en pleine réforme des lycées, qu'il n'y ai pas de postes partagés collège-lycée, sauf demande (et non acceptation) des collègues.

Merci de votre attention.